

association
départementale
de parents,
de personnes
handicapées
mentales et
de leurs amis.

ASSOCIATION MEMBRE DE L'UNAPEI

PROJET ASSOCIATIF GLOBAL

2019 - 2024

*«Responsabilisez-nous, Valorisez-nous.
Faites-nous confiance»*

Lahcen Er Rajaoui
Président de l'association Nous Aussi

LE MOT DE LA PRÉSIDENTE

L'INTENTION DE L'ADAPEI 23

Participer au défi d'une société solidaire et inclusive pour tous

Les premiers fondements d'une société inclusive s'appuient sur : l'égalité des droits et des chances, la citoyenneté, l'effectivité des droits, la participation citoyenne individuelle et collective

Chacun a le droit inaliénable de prendre part, toute sa part, à la vie de la Cité. « Il n'y a ni vie minuscule, ni vie majuscule, il n'existe qu'une seule humanité » – Charles Gardou.

« Une société inclusive est une société sans privilèges et exclusions. Chacun est héritier de ce que la société a de meilleur et de plus noble. Chacun a un droit égal à bénéficier de l'ensemble des biens sociaux, qu'il s'agisse de l'école, des transports, des espaces culturels » – Charles Gardou.

Notre pratique actuelle

Notre association a précisé :

- Ses valeurs : fraternité, liberté, laïcité, dignité.
- Un principe structurant : la participation, en respectant les rôles et fonctions de chacun, l'implication et l'interaction des administrateurs, personnes accompagnées, professionnels, partenaires. Ce principe entraîne chacun vers le NOUS, c'est à dire l'addition de la première personne Je et d'une autre. En philosophie le *noûs* (νοῦς), est l'esprit et la raison.

Notre association par l'implication des administrateurs, personnes handicapées et professionnels, participe à la société solidaire et inclusive en :

- Co-construisant son projet associatif avec la diversité des parties prenantes.
- Modifiant ses statuts pour proposer une place d'administrateur à l'association « Nous Aussi ».
- Co-rédigeant une vision d'habitat inclusif sur le territoire.

- Développant des pratiques d'accompagnement, d'évaluation : autodétermination, autoreprésentation, accompagnement de parcours RAE.
- Réalisant des ouvertures culturelles : compagnie des nez rouges, chantier Concordia.
- Incitant les personnes handicapées à s'investir dans la vie associative : association randonnée Aubussonnaise, association la Fontaine de Jouvence.
- Contribuant à valoriser les compétences professionnelles des ouvriers d'ESAT.
- Adaptant une offre de travail pour chaque ouvrier dans son parcours.
- Structurant une offre de formation en Facile A Lire et à Comprendre (FALC) avec des co-formateurs : professionnels, personnes handicapées.
- Co-organisant des colloques : tutelles, citoyenneté...

Notre volonté

Nous avons gravé dans notre projet associatif **l'ambition d'une parole à trois voix**, l'ambition de faire circuler la parole entre chacune des parties prenantes, en invitant chaque acteur citoyen à travailler ensemble, en encourageant de multiples formes de coopération, en donnant une légitimité au savoir de chacun.

Notre ambition

- Prendre notre part dans la qualité de la participation citoyenne des personnes handicapées tant individuelle que collective au sein de l'Adapei 23 et plus largement dans les projets développés sur le territoire. Avec en filigrane l'éthique de la discussion, de la communication et du débat qui permet la réflexion compréhension mutuelle pour éclairer décisions, actions.
- Développer une inventivité de Gouvernance pour conduire démocratiquement nos choix politique-stratégique-organisationnel.

Ces deux ambitions procèdent d'un désir partagé de faire autrement pour mieux « faire ensemble ». Nous commençons à nous initier à une démarche expérimentale. Les éléments de méthode et d'organisation s'inventeront dans l'action et au gré de l'expérience accumulée.

Nous allons donc :

- Tracer pas à pas le processus participatif permettant d'associer les administrateurs, les professionnels et les personnes habitants,

travillants, à l'Adapei 23 et accompagnées par elle.

- Caractériser, mettre en relief les actions qui concrétiseront cette aspiration de participation à trois voix.
- Capitaliser l'expérience de l'Adapei 23 et suivre l'impact sur la participation de chaque partie prenante, en engageant une recherche-action.
- Développer une communication cohérente sur nos projets.

Nous Adapei 23, affirmons notre choix d'un positionnement associatif valorisant : l'engagement, l'intelligence partagée pour consolider, **adapter et développer une offre de service en cohérence avec nos valeurs**, notre environnement, les besoins des personnes en situation de handicap, leur famille et proche aidant, sur le territoire creusois et la région Nouvelle Aquitaine.

Véronique Quet, Présidente

SOMMAIRE

Le projet associatif	7
1. Adapei 23 : qui sommes-nous ?	9
1. Notre histoire inscrite dans la continuité	9
2. Nos valeurs partagées et ancrées dans l'Economie Sociale et Solidaire	10
3. Une organisation expérimentée à consolider	11
2. Un projet qui s'inscrit dans des convictions	13
1. Des principes incontournables	13
2. Un processus déjà engagé par les parties prenantes de l'association	13
3. Un projet qui fixe quatre orientations pour un développement d'actions	17
1. Permettre aux personnes d'exprimer leurs compétences, leurs forces et leurs fragilités	17
2. Communiquer et promouvoir les savoirs de chacun au service du parcours de la personne	19
3. Garantir une gouvernance démocratique pour une organisation éthiquement viable	19
4. Affirmer l'association comme acteur de la société solidaire et inclusive tout en défendant sa spécificité	20
Conclusion	21
Charte de la participation et de l'accompagnement de la personne handicapée intellectuelle	23
Glossaire	27

LE PROJET ASSOCIATIF

*Le Projet Associatif de l'Adapei 23 constitue un **cadre de référence** à destination de personnes accompagnées et de leurs familles, d'administrateurs, de professionnels, pour permettre à chacun de penser sa place, son rôle et son action au sein de l'Association.*

Il est un préalable à toute réflexion et action permettant de mettre en relation les savoirs, les valeurs, les principes de l'association et les objectifs qu'elle poursuit.

C'est un **projet ouvert** qui relève d'un processus qui prend ses racines dans l'histoire de l'association, comme dans les projets et actions en cours et qui met en perspective des orientations à venir. Il constitue une boussole, un dessein commun.

Ce projet est le fruit d'un **travail de co-construction**¹ entre les différentes parties prenantes de l'association, qui se poursuivra et se déclinera au travers d'autres documents de référence (projet d'établissement et de service, plan d'action, évaluation). Il fera l'objet de

tous les développements nécessaires à sa réalisation, à son enrichissement.

Le Projet associatif présenté pour la période 2018/2023 s'est construit :

- En partant des fondements de l'association.
- En passant par la valorisation de l'existant.
- En prenant en compte les défis relevés lors de l'évaluation interne (la participation des personnes accompagnées, l'accompagnement, et l'inscription dans le territoire pour permettre une sécurisation des parcours).
- En formulant des perspectives nouvelles.



¹ cf. Annexe 1 liste documents de référence

1. ADAPEI 23 : QUI SOMMES-NOUS ?

Une association fondée sur une histoire, des valeurs, une organisation, expérimentées et consolidées.

L'actualisation du projet associatif est importante d'autant plus dans un contexte où le regard de la société sur le handicap évolue, la recherche s'intensifie, les connaissances se précisent, le paysage médico-social se transforme : évolution du public accueilli, participation, logique de parcours, recomposition du territoire régional, réforme à venir de la tarification ...

1. NOTRE HISTOIRE INSCRITE DANS LA CONTINUITÉ

D'hier...

Il était une fois une poignée de familles creusoises qui décidèrent d'unir leurs efforts pour trouver des réponses adaptées pour leurs enfants nés avec une déficience intellectuelle, qualifiée désormais de troubles du neurodéveloppement. C'était en 1959 et encore aujourd'hui, notre association reste le fruit de la volonté de parents² et amis, engagés pour une solidarité fraternelle dans une société ouverte à tous.

De cet engagement depuis bientôt 60 ans découle un foisonnement d'initiatives, fait de création d'établissements et de services, de développement de compétences, de reconnaissance d'expertises, de possibilités de recherche, ... A travers sa propre histoire, notre association a été le témoin de l'histoire des évolutions du secteur de l'action sociale et médico-sociale.

² Selon la définition de l'UNAPEI : *sont considérés comme parents*, les parents de personnes handicapées, leurs ascendants, leurs descendants, leurs collatéraux et leurs alliés jusqu'au 3^{ème} degré et toute personne qui entretient des liens étroits et stables avec ces personnes.

...à aujourd'hui...

De cette histoire d'engagement est né un capital culturel qui constitue aujourd'hui la sève de l'association.

Cette culture s'inscrit dans la dynamique du mouvement militant qu'est l'UNAPEI, fait de valeurs communes et des engagements partagés.

Ceux de familles et amis qui portent encore aujourd'hui, auprès des pouvoirs publics et de la société, les combats nécessaires à la défense des droits des personnes et contribuent par leur expertise aux réponses proposées aux problématiques des personnes accompagnées.

Cette reconnaissance est également issue de l'investissement de toutes les parties prenantes, adhérents, gouvernants, dirigeants, professionnels, Conseils de la Vie Sociale, association « Nous aussi », qui réussissent à faire évoluer les pratiques tout en relevant les défis.



Notre capital culturel est fait de professionnels et de bénévoles, soucieux d'adapter leurs réponses au fur et à mesure que de nouveaux enjeux se présentent, tout en valorisant l'héritage d'un savoir-faire au service des personnes.

Alors que la place des associations se rejoue dans le secteur social et médico-social, l'Adapei 23 sait qu'elle peut compter sur l'ensemble de ces différentes parties prenantes pour s'adapter aux évolutions de demain, tout en continuant de s'affirmer comme acteur de la société civile, trait d'union entre la société et la personne handicapée.

...inscrite dans un contexte en constante évolution.

Que de progrès accomplis ! Un simple regard sur les modes d'accompagnement et sur le fonctionnement de l'association, des établissements et services, fait mesurer le chemin parcouru. Une réelle promotion du droit des personnes handicapées, l'inclusion (Facile A Lire Comprendre, l'accessibilité), l'évolution de l'offre de travail, l'emploi accompagné, différents et compétents, l'habitat diversifié, la parentalité..., en sont des exemples. Notre organisation nourrie par l'engagement des administrateurs, les pratiques professionnelles, la participation des personnes s'ajuste en permanence aux projets des personnes accompagnées et de leurs familles et aux orientations des pouvoirs publics.

Chacun, de sa place, a su faire preuve d'adaptation, de réactivité et d'innovation.

2. NOS VALEURS PARTAGÉES ET ANCRÉES DANS L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

Dès son émergence, les valeurs sur lesquelles notre association fonde sa raison d'être sont : **dignité,**

Les personnes accompagnées sont aujourd'hui parties prenantes d'une dynamique associative qui leur permet de s'épanouir en veillant à leur donner une place d'acteur, de rendre chacun actif dans ses choix, tout en les protégeant. Prendre en compte la parole, les désirs des personnes accompagnées, permettre à chacun d'accéder à sa propre autonomie, renforcer l'accessibilité, sont autant de sujets, encore perfectibles, qui réclament toujours une implication continue.

Notre association est reconnue sur le territoire grâce à la pertinence de son positionnement et repérée comme un lien solide entre les acteurs de la société civile, les pouvoirs publics et les réponses qu'elle apporte aux besoins des personnes en situation de handicap.

Cette reconnaissance est le fruit d'un travail de gouvernance mené par des administrateurs bénévoles, une équipe de direction, des équipes de professionnels et **des personnes accueillies, impliqués dans le pilotage de nombreux projets** et soucieux de mettre en œuvre des réponses adaptées aux demandes et besoins qui s'expriment.

Par ailleurs, dans un contexte de rationalisation des moyens, nous sommes conscients de la nécessité d'avoir une vision prospective et porteuse d'innovation, comme réponse à des besoins sociaux et économiques de plus en plus complexes. Parce que notre association propose des réponses cohérentes, elle peut prendre place dans le débat public pour porter haut et fort son projet politique et ses valeurs.

fraternité, liberté, laïcité. Ces valeurs s'expriment au cœur des pratiques de tous.

Ces valeurs trouvent également leur fondement dans l'Économie Sociale et Solidaire : **volontariat, démocratie et primauté de l'homme sur le capital.**

Elles se traduisent par des modalités effectives de gouvernance démocratique, une politique qui valorise la santé au travail et la qualité des emplois, une territorialisation de l'activité économique, un lien privilégié et une écoute active des personnes accompagnées.

Depuis plusieurs années l'association s'engage à inscrire son action dans un mode de gouvernance démocratique qui tend à produire une organisation, où chacun de sa place contribue, fabrique du collectif, participe au projet de l'association et constitue une force pour mieux prendre en compte l'ensemble des ressources et occasions offertes par l'environnement.

Ainsi, la **reconnaissance de la personne, comme une ressource**, comme tout être singulier et unique

3. UNE ORGANISATION EXPÉRIMENTÉE À CONSOLIDER

Depuis plusieurs années, l'association revitalise son identité à travers une organisation qui s'affranchit du modèle de la « prise en charge », pour aller vers une logique **d'accompagnement au parcours** pour étendre le champ des possibles pour les personnes en situation de handicap.

Notre action s'inscrit :

- dans une organisation transversale, territoriale qui valorise projets et démarches participatives.
- dans un mouvement de **désinstitutionalisation** soutenu par l'UNAPEI « *la désinstitutionalisation est un levier pour l'inclusion et doit aider les personnes à gagner ou reconquérir le contrôle de leur vie comme des citoyens à part entière. Il s'agit de rendre aux personnes le pilotage de leur vie et de les soutenir là où elles veulent vivre* ».

constitue le fondement même de notre action. Chaque personne est accompagnée dans le respect de son individualité et compte sur le soutien et la confiance de ceux qui l'entourent (professionnels, parents, familles, amis...).

Acteur de l'économie sociale et solidaire, notre association souhaite réaffirmer ici son attachement à un principe d'action fondamental, celui de la participation. De nombreux projets sont à l'œuvre : accessibilité, santé, évaluation, projet personnalisé, parentalité, accompagnement des familles... qui constituent des espaces de travail permettant l'expression de l'ensemble des parties prenantes, grâce à un **management adapté.**

À travers les dynamiques collectives portées par notre association, il est donc question de compréhension de l'autre, d'apprentissage de la citoyenneté, de responsabilité au service du « vivre ensemble ».

Il ne s'agit pas de faire tomber les murs, mais bien de convoquer **une intelligence et une inventivité collective** pour valoriser la place de chacun.

C'est une démarche d'actions qui privilégie le projet sur l'organisation, la personne sur l'institution.

Aujourd'hui, l'Adapei sait pouvoir compter sur une culture partagée, au bénéfice de la personne, lui permettant de vivre pleinement sa singularité dans une organisation qui rend auteur, protège et promeut la citoyenneté.

2. UN PROJET QUI S'INSCRIT DANS DES CONVICTIIONS

Pour guider et garantir son action, notre association souhaite réaffirmer des principes incontournables.

1. DES PRINCIPES INCONTOURNABLES

- Une parole à trois voix
- Une organisation apprenante au service de tous
- L'accompagnement comme posture professionnelle
- La valorisation des rôles sociaux et des compétences de chacune des parties prenantes
- Une connaissance affinée du handicap
- La promotion de la personne
- Le développement d'une culture de pensée ensemble
- Une identité politique et un rôle social

2. UN PROCESSUS DÉJÀ ENGAGÉ PAR LES PARTIES PRENANTES DE L'ASSOCIATION

Une Parole à trois voix

Notre association est constituée de différentes parties prenantes (professionnels, administrateurs, personnes accompagnées, parents, familles) qui expriment chacune leur voix.

Si les mots pour dire peuvent parfois manquer, la parole peut circuler entre chacune de ces parties prenantes au projet, à condition d'être prise en compte, accompagnée et valorisée. C'est une éthique de la discussion qui guide nos actions et nécessite d'associer les parties prenantes sur des réflexions construites en amont, afin de permettre à chacun d'exprimer pleinement ses idées, ses réflexions, ses désaccords, pour plus de convergences et de transparence.

C'est de l'intelligence des échanges que s'inventent nos choix et émerge une expertise qui est l'apanage de tous.

Une organisation apprenante au service de tous

L'association souhaite à partir de ce principe poursuivre le développement d'une organisation apprenante qui consiste à valoriser les connaissances, les compétences en développant les capacités collectives et individuelles dans une dynamique d'évolution permanente afin de s'enrichir mutuellement.

En invitant les différents acteurs à travailler ensemble, en encourageant de multiples formes de coopération, en donnant une légitimité à la parole de chacun, il s'agit de permettre un **partage des savoirs** : savoir scientifique qui passe par la recherche et la formation, savoir professionnel qui s'actualise en permanence et savoir expérientiel des personnes accompagnées et de leurs familles. Il s'agit également de soutenir une politique de **formation ambitieuse**.



C'est notre conception du développement continu de notre organisation.

L'accompagnement comme posture professionnelle

S'accorder avec la personne que l'on accompagne, envisager l'autre comme une ressource, lui permettre d'être actif dans ses choix, s'appuyer sur ses savoirs, ses compétences, ses goûts, ses passions, ses envies. Ce principe d'accompagnement comme posture professionnelle constitue un axe fort de notre projet associatif.

C'est une posture de non-savoir qui réclame l'implication de tous.

La valorisation des rôles sociaux et des compétences de chacune des parties prenantes

Ce principe nous invite à poursuivre une démarche visant à faire évoluer notre regard et par résonance celui de la société sur le handicap. La valorisation des rôles sociaux permet aux professionnels de transformer le quotidien des personnes accompagnées pour leur redonner leur juste place, avec les autres et comme les autres. L'actualisation des compétences de chaque partie prenante, leur reconnaissance et la possibilité de mettre leur savoir en action est une volonté associative pour chacun.

Une connaissance affinée du handicap

L'association a à cœur de permettre à toutes les parties prenantes de bénéficier de connaissances actualisées sur le handicap³, de permettre une évaluation multi dimensionnelle des personnes, afin d'être force de propositions nouvelles et adaptées. La recherche, la formation et l'échange des savoirs sont

³ Rapport de l'INSERM : *Déficiences intellectuelles*, Collection Expertise, 2016.

au service d'une responsabilité partagée, au profit du parcours.

La promotion de la personne

La promotion de la personne est une approche centrée sur le **développement du pouvoir d'agir**.

Cela passe par un accompagnement sur la conscientisation, l'apprentissage et une perspective élargie du champ des possibles. Elle place la personne dans des positions de décision, même quand celle-ci a perdu la possibilité d'exprimer ses préférences ou de se faire comprendre. Cela passe par un accompagnement adapté où il s'agit essentiellement de « restaurer le statut d'acteur » ou de « restaurer le rapport à l'action » de chaque personne, selon Paul Ricoeur.

Au sein des espaces de vie et de travail, de nombreuses initiatives ont vu le jour.

- « Plus rien pour **nous** sans **nous** », la devise de l'association Nous Aussi reflète la place qu'occupent les personnes en situation de handicap à l'Adapei 23.
- La modification des statuts de notre association pour leur permettre de participer à la vie associative.
- La compagnie « les nez rouges » valorisant un espace d'expression théâtrale.
- L'association « rando aubussonnaise » permettant de proposer des randonnées à tous.
- L'élaboration du livret d'accueil de la résidence Courtille en permettant aux personnes de faire entendre leurs choix concernant leur lieu de vie.
- Le dispositif différent et compétent contribuant à valoriser les compétences professionnelles des collaborateurs d'ESAT « un avenir après le travail ».

- Le projet santé développé à partir des représentations des personnes.

Ces exemples sont loin d'être exhaustifs au sein de notre association et viennent souligner que chacun de sa place valorise la présence accrue de la personne accompagnée et de sa parole. Nous sommes conscients que cette posture réclame de la disponibilité, de la souplesse, une grande adaptabilité et résulte d'une œuvre collective réclamant l'engagement et la reconnaissance de tous.

Le développement d'une culture de pensée ensemble

Faire œuvre collective. Notre association inscrit ce processus dans une dynamique de coopération qui permet à l'ensemble des parties prenantes de se fabriquer un sens partagé. Il s'agit de faire s'assembler des compétences pour qu'elles se nourrissent mutuellement.

L'organisme de formation Form'Adapt 23 constitue une ressource et un support essentiel à l'accompagnement de cette culture commune. D'un côté, il accompagne les changements de pratiques professionnelles (pour les professionnels, pour les travailleurs d'ESAT, pour les membres des CVS), de l'autre il constitue un espace ressources qui valorise des savoirs, des compétences, des pratiques au service de tous les acteurs intéressés par les questions de handicap (exemple recherche et formation sur l'autodétermination).

L'analyse de la pratique initiée sur chaque établissement et service représente un déterminant stratégique important de cette logique de co-construction, un espace éthique par cette incitation à un travail d'investigation, de connaissance, d'analyse pour pouvoir réellement appréhender ensemble les réalités, car si « *l'objectivité n'est jamais gagnée, le*

devoir d'objectivation est indispensable »⁴, et réclame donc une culture de pensée ensemble.

Une identité politique et un rôle social

Nous sommes attentifs à faire vivre notre projet politique, à faire valoir nos engagements et nos combats tels qu'**une réponse accompagnée pour tous**, tout en prenant en compte les contraintes de l'environnement et des politiques publiques.

Acteur de la société civile, nous sommes ainsi acteur de transformations sociales, à travers le déploiement d'initiatives que nous portons et qui nous permettent de produire leurs effets sur la société, donc sur les personnes accueillies. Le travail entrepris autour de l'**accessibilité** nous permet de renforcer notre dimension politique et militante sur le territoire avec le souci constant de lutter **pour une société solidaire et inclusive**. Nos initiatives en matière de regroupement et de sécurisation des parcours (ex : le guichet unique sur l'emploi accompagné, le travail sur l'habitat diversifié, les partenariats comme par exemple avec le CHS de Saint-Vaury, ou encore les entreprises), nous offrent l'occasion de peser dans les discussions avec les pouvoirs publics pour faire valoir les questions que nous portons. Notre fonction de veille sur ces questions sociales et économiques constitue un atout, une richesse, qu'il s'agit de capitaliser et de valoriser au profit d'une vie démocratique incluant **les personnes en situation de handicap comme des citoyens à part entière** sur notre territoire.

⁴ Marcel Groche

3. UN PROJET QUI FIXE QUATRE ORIENTATIONS POUR UN DÉVELOPPEMENT D' ACTIONS

- *Permettre aux personnes d'exprimer leurs compétences, leurs forces et leurs fragilités.*
- *Communiquer et promouvoir les savoirs de chacun au service du parcours de la personne.*
- *Garantir une gouvernance démocratique pour une organisation éthiquement viable.*
- *Affirmer l'association comme acteur de la société inclusive tout en défendant la spécificité de l'association, une association de parents, de familles, de personnes handicapées, d'amis.*

Ces orientations cultivent nos intentions et répondent aux défis d'aujourd'hui et demain.

1. PERMETTRE AUX PERSONNES D'EXPRIMER LEURS COMPÉTENCES, LEURS FORCES ET LEURS FRAGILITÉS

Cette démarche passe par une affirmation et un renforcement de l'autoreprésentation et de l'autodétermination, car : « *Sans la reconnaissance, l'individu ne peut se penser en sujet de sa propre vie* »⁵.

Il s'agit de favoriser la capacité de décider et d'agir de la personne dans et grâce à l'accompagnement qu'on lui propose et aux outils d'expression et de communication développés.

L'Adapei 23 s'engage dans l'autoreprésentation par le soutien (ressources humaines, ressources

financières...) à la délégation locale « Nous Aussi » afin que les personnes en situation de handicap puissent parler pour elles-mêmes. À ce titre, elles siègent en tant que telles au conseil d'administration de l'association.

L'Adapei 23 s'engage dans l'autodétermination par le financement de travaux de recherche (ex : thèse, recherche action...) avec notamment l'université des Trois Rivières de Québec. Elle est attentive dans l'accompagnement à l'expression des souhaits, de l'imagination, des goûts, des jugements, permettant à chacun d'être en capacité de faire des choix. Ce qu'il

⁵ Axel Honneth, *La lutte pour la reconnaissance*



s'agit ce n'est pas tant de rendre autodéterminé mais de susciter l'autodétermination des personnes.

Les Objectifs poursuivis :

Renforcer le diagnostic partagé au bénéfice des personnes accompagnées

Toute construction de projet avec une personne en situation de handicap nécessite un diagnostic. Compte tenu de la multiplicité et de la complexité des situations rencontrées, une approche multidimensionnelle et pluridisciplinaire est nécessaire. Pour produire une connaissance et une analyse plus fine, l'ensemble des parties prenantes (personne accompagnée, famille, professionnels...) disposant d'un savoir spécifique, en lien avec sa situation, seront associées.

Encourager et valoriser une posture professionnelle d'accompagnement

L'accompagnement même s'il réclame une expertise, impose de la retenue puisqu'il s'agit d'éveiller autrui à sa propre capacité. C'est un espace de compréhension, de négociation, de conception partagée du sens, un lieu de retournement comme « aide » en « ressource ». La confiance dans les capacités des personnes accompagnées constitue le socle commun de toutes les parties prenantes au projet associatif.

Il convient alors de renforcer des espaces de travail qui :

- Contribuent à une culture professionnelle et associative commune, à partir d'une coopération et une mutualisation des pratiques professionnelles.
- Permettent de travailler sur la posture professionnelle, sur un travail de distanciation, pour renforcer l'épanouissement de la personne accompagnée. Ce processus passe par

l'appropriation d'outils permettant d'affiner recherche des besoins d'accompagnement des personnes et prise en compte au plus juste du handicap.

- Valorisent le rôle fondamental des professionnels dans cet accompagnement sur mesure, en favorisant le développement de leur créativité, de leurs compétences et en poursuivant une politique de formation dynamique.

Renforcer la construction collective

L'accompagnement reste l'affaire de tous et il serait illusoire de penser que chacun détient l'ensemble des compétences. La construction collective nécessite une organisation et management particuliers, pensé au service du parcours de la personne en :

- Développant collectivement des réponses, prenant en compte le diagnostic multidimensionnel, les savoirs et compétences des professionnels, des personnes accompagnées et de leurs familles.
- S'autorisant à imaginer de nouvelles réponses aux personnes, dans un cadre sécurisant et encouragé par un management qui valorise les compétences tout en accompagnant le collectif.
- Permettant la coopération avec des **partenaires**, acteurs du territoire, acteurs de la société civile.

Considérer le savoir des familles

L'Adapei 23 est une association familiale, constituée de parents, amis et personnes en situation de handicap. Elle est en conséquence attentive :

- À prendre en compte les connaissances des familles, aidants familiaux, présents aux côtés des personnes. Ils sont une ressource à la compréhension du parcours.
- À soutenir les familles et aidants familiaux par son action familiale.

2. COMMUNIQUER ET PROMOUVOIR LES SAVOIRS DE CHACUN AU SERVICE DU PARCOURS DE LA PERSONNE

Pour l'Adapei 23 ce processus s'élabore dans un partage des savoirs entre toutes les parties prenantes et dans la conviction que chaque individu, quel que soit la place qu'il occupe dans l'association, dans la société, a quelque chose à apporter.

Les objectifs poursuivis

Développer une culture de complémentarité des compétences

La réalisation de cet objectif nécessite la poursuite d'une dynamique de travail, permettant d'identifier, de rassembler, de partager et d'écrire des initiatives multiples au sein de l'association. Ce croisement des compétences et leur enrichissement par la contribution d'autres savoirs se formalisent par des formations, lectures, colloques, conférences, échanges avec les familles, les professionnels, les chercheurs, les partenaires...

Consolider un socle de références partagées

Cette philosophie d'action fonctionne en irrigant l'association dans son ensemble. Cela suppose des pratiques de management qui impulse transversalités,

autonomie des professionnels et dialogue renouvelé, qui pousse chacun à réinterroger ses pratiques, ses références, ses savoirs. C'est ainsi que l'Adapei 23 produira des connaissances susceptibles d'être diffusées dans les revues spécialisées (ASH, Lien social, Revue de l'UNAPEI, Directions), et d'intervenir dans des organismes de formations du travail social, auprès d'entreprises, de collectivités, d'associations.

Encourager un questionnement continu des professionnels dans la recherche de modalités d'accompagnements

La reconnaissance et valorisation des savoirs de chacun, l'accompagnement des personnes par de l'autodétermination et de l'autoreprésentation, passe par un soutien continu des professionnels dans les propositions concrètes qu'ils apportent au quotidien aux personnes accompagnées. Il est donc nécessaire d'identifier les problématiques qui s'y rattachent. Ces dernières constituent le support d'analyse pour proposer les apports en termes de connaissances, de méthodes et d'outils pour faire évoluer les pratiques.

3. GARANTIR UNE GOUVERNANCE DÉMOCRATIQUE POUR UNE ORGANISATION ÉTHIQUEMENT VIABLE

Cette dynamique s'appuie sur une culture de la participation respectant la place de chacun dans ses rôles, fonctions, représentations. C'est du croisement des approches que naît l'intelligence collective. L'association encourage une approche qui facilite échanges et interactions entre l'ensemble des acteurs.

Les objectifs poursuivis

- Poursuivre le **développement des espaces à visée réflexive** en passant par une méthodologie

et une pédagogie qui définissent la présence des trois voix selon les espaces de travail et permettent d'interroger les fonctions, rôles et pouvoirs de décision de chaque partie prenante. Décloisonner les espaces de travail pour bénéficier d'une connaissance plus fine des travaux, actions, menés dans l'association et interroger la cohérence de ces travaux entre eux. Développer un canal de diffusion de l'information qui contribue à plus de lisibilité.

- Renforcer des compétences autour du développement d'une **organisation par projet** et d'**un management par les compétences**. L'environnement est aujourd'hui plus complexe. Pour maintenir et développer son action, l'association s'engage dans un processus d'adaptation et d'agilité permanente. Elle souhaite valoriser les individus et leurs interactions, avant de valoriser les processus et outils issus de

l'organisation. Cette valorisation passe par un mode de structuration plus horizontal, qui permet d'impulser plus facilement une organisation par projet et qui s'appuie sur les compétences des différentes parties prenantes.

- Permettre et développer la place des personnes accompagnées (Nous aussi, CVS...), au sein des instances (Conseil d'administration...).

4. AFFIRMER L'ASSOCIATION COMME ACTEUR DE LA SOCIÉTÉ SOLIDAIRE ET INCLUSIVE TOUT EN DÉFENDANT SA SPÉCIFICITÉ

L'Adapei 23, en lien avec l'UNAPEI, est à la fois un mouvement engagé pour les personnes handicapées et leurs familles et un organisme gestionnaire de services.

L'association s'engage par son projet associatif incarné par ses parties prenantes et relayé par une gouvernance partagée, à être un acteur de la société civile. Elle porte ses projets et ses actions pour le développement d'un territoire solidaire et inclusif, pour participer au développement économique du territoire et pour faire vivre la citoyenneté des personnes accompagnées.

Les objectifs poursuivis

Faire société ensemble

Personnes accompagnées, familles, administrateurs, professionnels tous sont une ressource essentielle de l'association et constituent un capital humain fort. À ce titre, nous tenons à ce que ce **projet associatif vive avec la participation active de chacun de ses membres** et de ses partenaires.

La participation accrue des personnes en situation de handicap, dans les espaces citoyens (conseils municipaux, associations culturelles, sportives, commissions des droits...) est encouragée par

l'association et accompagnée par les professionnels et les personnes de soutien.

L'action vie familiale de l'Adapei s'ouvrira à toutes les familles de personnes en situation de handicap sur le territoire.

Valoriser notre responsabilité sociétale

L'association par son action contribue à un écosystème avec lequel elle interagit et qui produit des impacts dont le but est de respecter les principes du développement durable : être économiquement viable, avoir un impact positif sur la société et respecter l'environnement.

La place qu'elle occupe lui permet de faire connaître et reconnaître les valeurs qu'elle porte et les actions qu'elle déploie sur le territoire. A ce titre elle constitue un lieu de ressource et d'expertise au service du territoire.

De nombreuses initiatives sont déjà engagées sur le territoire : Implication de l'association dans des réseaux, participation à des manifestations locales pour rendre commun le handicap et faire valoir la plus-value de l'association, ouverture de son expertise à toutes les familles confrontées au handicap, aux partenaires, en recherche de lieux de réflexion et d'échanges.

CONCLUSION

Face à la complexité de l'environnement, au contingentement des moyens pour y répondre, notre intelligence collective est essentielle pour mieux prendre en compte l'ensemble des opportunités et des ressources offertes par notre territoire.

C'est ce qui nous permet de nous réinventer chaque jour grâce à l'implication de tous et de faire valoir :

- Une identité associative solide qui nous permet d'intégrer les évolutions tout en maintenant notre volonté de citoyenneté des personnes.
- Une compétence associative, enrichie par des compétences professionnelles, des ressources et de l'expertise, pour faire face aux changements sociaux (évolution des problématiques des personnes accueillies).
- Un positionnement et des stratégies associatives assumés sur un territoire rural dans une région aujourd'hui étendue.

CHARTRE

de la participation et
de l'accompagnement
de la personne handicapée
intellectuelle



CHARTRE de la participation et de l'accompagnement de la personne handicapée intellectuelle

L'association " Nous Aussi " (Association française des personnes handicapées intellectuelles) affirme le droit de chaque personne handicapée intellectuelle à participer à son projet de vie et aux décisions qui la concernent, quel que soit le degré de ses difficultés et en fonction de celles-ci. Dans ce but, l'association " Nous Aussi " a pour objectif d'être le porte-parole de l'ensemble des personnes handicapées intellectuelles et exprime le souhait d'être aidée et soutenue par les parents et les professionnels des associations de l'Unapei. De son côté, l'Unapei s'engage à accompagner les personnes handicapées intellectuelles dans cette démarche et propose des moyens susceptibles d'être mis en œuvre par les associations qu'elle fédère.

LES DEMANDES DES PERSONNES HANDICAPÉES INTELLECTUELLES

- * Les personnes handicapées intellectuelles souhaitent changer leur regard sur elles-mêmes et faire changer le regard de la société, vers plus de tolérance et de respect.
- * Elles souhaitent que soient mises en avant leurs capacités et leurs compétences, plutôt que leurs déficiences.
- * Les personnes handicapées intellectuelles veulent être des acteurs responsables et aller le plus loin possible dans leurs capacités.
- * Les personnes handicapées intellectuelles souhaitent que tous puissent bénéficier de cette évolution de l'accompagnement et que, en particulier, les plus en difficulté d'entre elles ne soient pas oubliées, en ayant recours à l'émulation, les plus à l'aise aidant ceux qui sont plus en difficulté.
- * Elles demandent que la participation s'exerce dans le respect des règles définies avec la famille, avec l'établissement, avec l'association.

LES PROPOSITIONS DE L'UNAPEI

- * Que la personne handicapée intellectuelle soit associée systématiquement et quel que soit le degré de ses difficultés, à la conception et à la mise en œuvre de son projet individuel et aux décisions qui la concernent :
 - dès son plus jeune âge et chaque fois que c'est possible ;
 - dans la famille, dans l'établissement (conseils de la vie sociale, règlement intérieur...), dans l'association (conseils d'administration, journées associatives, commissions dans le cadre de la vie associative...).

- * Que soient exploités et développés les moyens adaptés aux capacités de chaque personne, en particulier en matière de "communication aidée" pour les plus en difficulté (emploi d'un langage simplifié, utilisation des pictogrammes, recours à l'ordinateur et aux nouvelles technologies...).
- * Que les temps et les lieux de parole soient multipliés, de façon individuelle et en groupe, dans et en dehors des établissements d'accueil.
- * Que la formation des personnes à l'expression et à la prise de parole soit assurée.
- * Que la participation et l'expression soient valorisées au moyen de journées portes ouvertes, de conférences, d'articles dans la presse... dans le but de mieux faire connaître les potentiels des personnes handicapées intellectuelles, à l'extérieur.

CONCLUSION

Par cette résolution, les congressistes de l'Unapei s'engagent à mettre en œuvre les moyens nécessaires à la participation et l'accompagnement :

- en dégageant du temps, pour les personnes handicapées intellectuelles et pour les accompagnants ;
- dans le respect des contraintes et des obligations des établissements et des associations.

" Nous Aussi " et l'Unapei s'engagent à tout faire, dans un respect mutuel avec les familles, les associations et les établissements, pour que tout se passe bien.

Charte adoptée par l'Assemblée Générale de l'Unapei et l'Assemblée Générale de " Nous Aussi " le 5 octobre 2002 à Angers.

GLOSSAIRE

Les notions explicitées n'ont pas fait l'objet d'un classement alphabétique. Le choix réalisé a pour objectif de rendre sensible les liens et interdépendances existants entre les différents éléments présentés. Cet ordonnancement n'a pas prétention ni à être une déclinaison objective, ni à proposer des définitions comme un discours de vérité.

Le fil conducteur du propos qui suit est de mettre en exergue la façon dont l'association souhaite faire vivre les principes qui colorent aujourd'hui les politiques publiques et donc notre secteur médico-social.

L'inclusion

Cette notion a été utilisée par le sociologue allemand Niklas Luhmann pour caractériser les rapports de l'individu à la société. Ainsi, elle place l'appartenance sociale dans la satisfaction des besoins individuels. C'est l'idée de permettre à chacun d'être qui il/ elle est, et de donner le meilleur de soi dans un collectif. Elle met l'accent sur les principes qui permettent aux personnes d'être des membres à part entière de la société. Ceci trouve un écho dans la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées. L'esprit de la loi est de permettre la reconnaissance et le vivre ensemble de la diversité humaine. La convention des Nations Unies des droits des personnes handicapées, ratifiée par la France en 2010, dans son article 19, consacré à l'autonomie de vie et l'inclusion dans la société, la définit comme « **le droit de toute personne de vivre dans la société avec la même liberté de choix que les autres** ».

La citoyenneté

C'est un concept large souvent exprimé pour désigner les droits et obligations dont le citoyen dispose au sein de la société. Elle est à envisager comme une construction où le sujet libre consent à l'idée de valeurs, de lois requises pour la vie commune. En relation avec l'article 21 de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme, la citoyenneté est aussi politique au sens du droit du citoyen de participer à l'élaboration de la loi. **C'est être placé, considéré comme étant en capacité de donner et de recevoir.**

Désinstitutionnalisation

C'est une logique qui tend à orienter les personnes concernées vers les institutions et structures de **droit commun** de préférence aux filières spécialisées d'accompagnement. Il s'agit principalement de permettre aux personnes de devenir actrices de leur parcours pour être prises en considération, et



développer leur projet (professionnel, d'habitat, de couple, de famille, de formation...). Cette nouvelle norme recompose les rapports entre les individus et le collectif, donc l'institution. Cette autre façon d'instituer **s'appuie sur la participation des personnes accompagnées et de leur famille, pour proposer une offre de services répondant à leurs besoins et à leurs attentes.**

Cette définition s'appuie sur l'approche proposée par Robert Lafore ou encore Gérard Zribi qui propose lui le mot désintituer.

La participation

C'est d'abord une notion juridique. C'est le fait de **prendre part** à une action collective. La loi du 11 février 2005 donne une place centrale à la participation. L'idée de la participation se fonde sur la reconnaissance d'une expertise propre aux usagers. Elle est à envisager comme un champ permettant **l'expression et le dévoilement de l'autonomie et de l'estime de soi**, une occasion de s'autodéterminer en donnant son avis, faire connaître ses conditions de vie, de témoigner de son expérience, de contribuer. En effet, cette notion est envisagée comme **réelle implication dans la production des normes, de règles, de vivre et d'agir ensemble**. Elle peut devenir de façon plus ambitieuse, une préparation à l'exercice de la citoyenneté.

L'autodétermination

En droit, ce terme renvoi au principe du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes. Par extension pour la personne c'est la possibilité de faire ses propres choix librement. C'est une philosophie du sujet qui a **le pouvoir de décider à partir de lui, de ses goûts, de ses passions, de ses souhaits, ses jugements, en interaction avec un environnement**. L'autodétermination n'est pas un état, mais un

processus qui doit **être accompagné** pour avoir des occasions de se ressentir libre et être en capacité de s'autodéterminer.

L'autoreprésentation

Littéralement cela veut dire parler de moi. C'est « rien pour nous sans nous ». C'est la possibilité de **pouvoir faire entendre sa parole, prendre la parole en tant que citoyen** pour faire connaître son point de vue sur les sujets qui concernent, c'est aussi pouvoir participer aux décisions. Il s'agit de favoriser la capacité de décider et d'agir de la personne dans et grâce à l'accompagnement qu'on lui propose. C'est (re)donner du pouvoir d'agir, la possibilité d'élaborer et de décider de son projet de vie.

La reconnaissance

C'est le fait d'être reconnu et de se reconnaître. Cela se construit dans le rapport social et met en jeu deux dimensions : cognitive (la mémoire de ce que j'ai déjà vu, je m'en souviens), et morale. Cette dernière en reconnaissant la personne lui donne **une existence, une importance, un rôle, une place, une utilité, une valeur**. « Sans la reconnaissance, l'individu ne peut se penser en sujet de sa propre vie ». Ainsi, la reconnaissance favorise la confiance en soi et le sentiment d'appartenance.

Une éthique de la discussion

Jürgen Habermas (philosophe allemand) a déterminé des règles de conduite pour permettre une discussion constructive visant à la prise en compte des différents points de vue ; et plus particulièrement pour les situations où l'on apporte beaucoup d'importance à la liberté de parole et à la spontanéité du comportement. C'est d'ailleurs principalement sur ce principe qu'est basée l'éthique de la discussion, à savoir penser ce qui facilite la rencontre des

différentes subjectivités dans une communication la plus égalitaire possible. Il définit l'éthique comme un espace de problématisation en commun, une réflexion qui se construit ensemble. Le préalable est en lien étroit avec notre projet associatif, car il suppose de **considérer chacun comme capable de communiquer et de soumettre sa raison à la discussion**.

L'intelligence collective

C'est le fait de travailler collaborativement. Il est important de la différencier d'un simple travail collectif, elle s'appuie sur deux facteurs, **la mise en discussion des intelligences individuelles et la relation entre les membres du collectif**. La complexité des situations rencontrées réclame une capacité de compréhension importante, et la multiplicité des intervenants pour aller vers un accompagnement global élaboré avec et pour la personne Selon Goux-Baudiment (2001), elle « concerne l'ensemble des processus qui permettent de **construire une réflexion partagée** ». Par exemple, le diagnostic, le projet, l'évaluation. L'intelligence collective est éthique.

La co-construction

C'est un terme qui remonte aux années 2000. C'est l'idée d'une réflexion qui s'élabore à partir de la pluralité des points de vue. Il n'y a pas de savoir supérieur, mais une mise en discussion, un métissage des différents savoirs. L'ombre portée de la co-construction est la reconnaissance du savoir de l'autre, elle est à envisager comme une occasion **de s'enrichir plus facilement de la diversité de l'autre et de ses connaissances**. C'est penser de manière renouvelée le vivre ensemble dans une démarche démocratique, c'est-à-dire participative et représentative de l'ensemble des parties prenantes.

L'accompagnement

C'est l'idée de se joindre à quelqu'un / pour aller où il va / en même temps que lui. Cette notion place la personne comme le maître d'œuvre de son projet de vie. L'accompagnement pose un impératif catégorique : penser la personne accueillie non pas comme insuffisante, mais au contraire construire une relation où les parties prenantes se considèrent comme compétentes, avoir la conviction qu'un sujet peut évoluer, progresser, se transformer. Cette posture permet de privilégier l'intelligence qui émane des échanges pour proposer un accompagnement « sur-mesure. C'est en effet, une recombinaison permanente car accompagner présente la caractéristique de devoir **s'ajuster à la singularité de chaque personne accompagnée**.

Le parcours

Cette notion opère un « centrage sur la personne », épousant en quelque sorte le point de vue de la personne et de sa famille. Elle souligne une vision dynamique et variable de la vie. C'est le passage d'une logique institutionnalisée figée de type « place occupée » au profit de l'idée de **développement personnel tout au long de sa vie**, envisageant celle-ci comme exposée à diverses situations, allers et retours. Elle sollicite donc une capacité d'adaptation et de réactivité des établissements et services concourant au parcours de la personne accompagnée. Aussi, **le projet de vie** est la pierre angulaire du parcours et réclame une attention particulière à la prévention des ruptures, un assouplissement et une fluidification de l'offre de service. Elle met également l'accent sur **les partenariats** et par résonnance la prépondérance de **la coordination** des acteurs.

Quelques documents de référence

- Document d'orientation politique de l'UNAPEI : « Pour une société inclusive, un levier : la désinstitutionalisation », Juin 2015
- Intervention de Eve Gardien Maître de Conférences Université de Rennes 2, à la journée autoreprésentation du 14 mars 2014 de l'UNAPEI
- « Habermas l'espoir de la discussion » Yves Cusset, Ed. Michalon, coll. Le Bien commun, 2001
- « La lutte pour la reconnaissance » Axel Honneth, Ed. Gallimard, 1992
- « Penser la participation en économie sociale et en action sociale » Brigitte Bouquet, Jean-François Draperi, Marcel Jaeger, Ed. Dunod, 2009
- « Expertise, débat public. Vers une intelligence collective », Ed. Sciences Humaines 2001
- « De la participation au pouvoir d'agir », Article : « Participer, oui, mais comment ? Eloge de la co-construction », Didier Dubasque, Ed. Erès, 2017
- « Parcours et projets de vie : vers une reconfiguration de l'action médico-sociale », Article, Revue Les cahiers de l'Actif n° 446/447, Juillet-Août 2013, Jean René Loubat

Pouvoir d'agir, faire société ensemble, connaissance affinée du handicap, partage des savoirs, accompagnement, expertise des professionnels, organisation éthiquement viable



Sous la coordination de

Véronique QUET, Présidente,
Annie ZAPATA, Directrice Générale.

Avec la collaboration de

Alexandra FOUCHER, Consultante
Olivier LARDILLIER, Cadre technique
qui ont animé les groupes de travail composés des
3 voix de l'association :

- Personnes accompagnées
- Familles - Administrateurs
- Professionnels

Et de nos partenaires





Reconnue d'utilité publique

14, rue Raymond Christoflour · 23000 Guéret

Tél. : **05 55 51 94 36** · Fax : 05 55 51 94 92

contact@adapei23.asso.fr

*Adhèrez à l'Adapei 23 pour ses
engagements et ses actions !*

